Déclaration liminaire des représentants de la CGT Finances publiques de l’Allier au CTL du 16 juin 2016

Monsieur le Président,

La séquence politique ouverte depuis plusieurs mois va se clôturer dimanche avec la probable élection d’une majorité de députés favorables au Président de la République. Ce second tour des élections législatives, sera marquée par une nouvelle abstention record, signe que la majorité des électeurs ne partage pas les choix politiques que le Président veut mettre en œuvre.

Loin d’un renouveau, c’est bien la poursuite et l’aggravation des politiques économiques et sociales conduites depuis des années qui est à l’ordre du jour.

Ce n’est pas le Code du travail qui est responsable des 6 millions de demandeurs d’emploi. Abaisser les droits des salariés ne favorise pas la reprise de l’économie, mais affecte au contraire la productivité et au bout du compte nuit à l’investissement et l’innovation.

Ni le diagnostic porté par le gouvernement, ni les ordonnances annoncées ne répondent aux urgences économiques et sociales.

Pour la CGT, il faut entendre les besoins des femmes et des hommes qui créent les richesses dans ce pays.

Tout en affirmant qu’il faut abroger les lois de déréglementation du marché du travail telles les lois Macron et El Khomri, il faut aller plus loin et inscrire dans la Constitution le principe de faveur et le respect de la hiérarchie des normes (la loi fixe les droits plancher, la branche ajoute de nouveaux droits en lien avec le métier, l’entreprise ajoute de nouveaux droits plus favorables sans dérogations possibles). Ce principe est de nature à développer la négociation collective, pour qu’elle redevienne une négociation d’acquisition et non de régression soumise au chantage à l’emploi. C’est aussi un moyen de lutter contre l’inégalité des droits entre les salariés selon l’entreprise ou ils travaillent – grandes ou petites – et de lutter contre le dumping social.

La CGT demande également l’ouverture d’une négociation sociale pour lutter contre le mal travail, dans les entreprises comme dans les services publics. Chacun doit pouvoir agir sur son travail, faire un travail de qualité, reconnu et valorisé par des perspectives de montée en qualification, de carrière, de meilleur salaire, de moins en moins de pénibilité...

La CGT entend bien mobiliser les salariés, y compris ceux de la fonction publique pour s’opposer à la destruction du code du travail et imposer un code du travail du 21 ème siècle.

Le premier Ministre a annoncé mardi 6 juin, sa décision de reporter d’un an la mise en place du prélèvement à la source de l’impôt sur le revenu (PAS).

Gerald Darmanin, Ministre de l’action et des comptes publics s’est empressé de  préciser que « les dispositifs relatifs à l’année de transition seront reportés d’un an et les modalités d’imposition pour 2018 resteront inchangées par rapport à celles en vigueur en 2017. La mise en œuvre du report fera l’objet de mesures législatives et réglementaires prochainement »

**Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES qui dénonce depuis son annonce en juin 2015 l’absurdité du processus, c’est un début de victoire mais pas une satisfaction pour autant.**

Selon Bruno Parent, le directeur général des finances publiques, « cette décision importante confirme donc le principe du PAS et donne plus de temps à sa mise en œuvre ». Alors que celui-ci a toujours considéré que la DGFIP était prête pour un déploiement en janvier 2018, le voici qui se félicite d’avoir du temps ... !

**La CGT Finances Publiques, qui a toujours défendu le savoir faire de la DGFIP en matière de recouvrement de l’impôt sur le revenu, a alerté sur le fait que cette réforme constitue un vrai risque industriel pour la DGFiP et les finances publiques.**

Le PAS est nuisible, pour les contribuables, les employeurs, le financement de l'action publique (99 % de l'IR est actuellement recouvré !) et  la protection sociale (fusion préparée de l'IR et de la CSG).

Il doit donc être abandonné définitivement, sans attendre les résultats de l’audit et de l’expérimentation annoncés pour cet été. Expérimentation, dont personne ne connaît le périmètre tant pour les entreprises que pour les contribuables concernés, et qui interroge donc sur l'égalité devant l'impôt.

Tant pis pour les officines, qui se délectaient déjà à l’idée de s’enrichir sur le dos des citoyens, désarçonnés par tant de complexité et l’obligation de faire des avances de trésoreries à l’Etat !

Et tant mieux si certains commentateurs, peut être mieux renseignés, prédisent là un moyen d’enterrer la réforme !

**La CGT Finances Publiques n’est pas dupe du stratagème qui consiste à utiliser le manque de préparation de la DGFIP et les réticences du MEDEF pour justifier le report du PAS. La vraie raison est ailleurs : le PAS rendrait invisible la baisse des cotisations salariales voulue par le Président de la République en janvier 2018 !**

Toutefois cette décision ne modifie pas notre appréciation de la politique conduite à la DGFIP. Elle reste la même avec son cortège de suppressions d’emplois, de fermeture de postes et d’abandon de missions. Le nouveau gouvernement se place dans la droite ligne de son prédécesseur en poursuivant la mise en place de la rémunération au mérite.

A compter du 1er janvier 2018, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va s'appliquer à la DGFIP. Dans un premier temps, seuls les géomètres seront concernés. Si l’administration veut se montrer rassurante aujourd'hui sur l'air du « ne vous tracassez pas cela ne change rien », cette nouvelle architecture des rémunérations porte en son sein des effets extrêmement pervers.

En effet, nous maintenons plus que jamais que ce régime indemnitaire est d’une iniquité profonde et source de pratiques discriminatoires importantes. De surcroît, en mettant en avant la culture du résultat, en valorisant de manière subjective et excessive les fonctions et en récompensant les supposés mérites individuels, il porte atteinte à la Fonction Publique de carrière et au Statut Général.,

Le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire actuel pour faire place à deux indemnités :

* L’indemnité principale mensuelle de « fonctions, sujétion, et expertise » (IFSE) qui regroupe l’IAT, l’IFTS, la Prime de rendement, les différentes ACF et les primes informatiques. Elle sera déterminée en deux groupes de fonctions, divisés par grade avec chacun des niveaux par compétence et expérience acquise. C’est inacceptable !!
* Le complément indemnitaire annuel (CIA), modulable en fonction de l’engagement professionnel, que la direction dit aujourd’hui ne pas vouloir mettre en œuvre.  Mais les promesses faites aujourd’hui par le directeur général et le ministre n’engagent pas ceux qui les remplaceront demain.

Mais la modulation du régime indemnitaire...

* en fonction de l'adhésion (ou pas) aux réformes de structure,
* en fonction de la capacité de chacun à toujours faire plus et mieux avec moins,
* pour mieux casser les collectifs de travail,
* pour empêcher toutes velléités de rébellion

… est belle et bien imposée !

Il s‘agit là d’une vieille lune de la DGFIP que de vouloir imposer cette vision de la rémunération, hyper-individualisée, sans aucune possibilité de recours contre toute modulation à la baisse injustifiée.

La rémunération des collègues sera donc soumise au bon vouloir de leur hiérarchie… Cela promet de belles passes d'arme dans les services… et il n'y aura rien de positif à en attendre !

L'imposer aux géomètres en premier n'est pas neutre: il s'agit bien de faire une démonstration de force dans un corps assez naturellement soudé, à forte coloration syndicale et qui a (trop) souvent tendance à parler missions… Bref qui n'est pas précisément « moderne » au sens où la DGFIP l'entend.

Enfoncer un coin dans cet état d'esprit, et montrer plus que jamais qu'aujourd’hui, le géomètre doit « se taire et obéir » ; tel est l'objectif poursuivi !

Pour la CGT, cette déclinaison de ce que la politique d'austérité budgétaire a de plus pervers est inacceptable ! Les suppressions d'emploi ont déjà considérablement affecté les conditions d'exercice du métier sans qu'il y ait besoin de rajouter la modulation de la rémunération.

Dans une période où le nombre d’agents maîtrisant la mission s’amenuise, où les géomètres restent les derniers « sachants » en matière de cadastre, ce n'est pas le RIFSEEP qu'ils attendent en termes de reconnaissance pécuniaire.

Enfin, nous espérons que vous aurez, Monsieur le Président, la volonté de renouer le dialogue social rompu depuis plus de deux ans dans l’Allier. Pour notre part nous y sommes prêts, c’est d’ailleurs pour cela que les représentants de la CGT Finances publiques sont présents à ce CTL dès sa première convocation.